

**POLITIQUE POUR LES FRAIS DE LA LOCATION DE LA GLACE ET DES SALLES COMMUNAUTAIRES, DE LA FERMETURE DES BARS ET SUR LE VIN.  
EN VIGUEUR LE 25 AOÛT 2020**

- OBJECTIFS: 1) Définir une politique pour les frais de location de la glace au Centre récréatif de St-Isidore;
- 2) Définir une politique uniforme pour les coûts de location des salles communautaires;
- 3) Définir une politique pour l'achat et le service du vin dans les centres communautaires pendant les activités.

**1. FRAIS POUR LA LOCATION DE LA GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE ST-ISIDORE****Hockey pour les adultes**

9 h à 17 h pendant la semaine	125,00 \$ / heure + TVH
Après 17 h durant la semaine et durant la fin de semaine	195,00\$ / heure + TVH

**Organisations sportives des ligues mineures**

Les Cobras de l'est Ontario, Les Wild de l'est Ontario, Rep B, les associations du hockey mineur (autre que St-Isidore, le Junior « C » de St-Isidore	150,00 \$ / heure +TVH
---	------------------------

<b>Association du hockey mineur St-Isidore</b>	140,00 \$ / heure + TVH
--	-------------------------

**Tournois et spectacles**

L'Association du hockey mineur de St-Isidore, le tournoi Franco (école secondaire)	125,00\$ / heure + TVH
Tournoi paroissial	125,00\$ / heure + TVH

**Écoles**

Écoles secondaires	125,00 \$ / heure + TVH
Écoles élémentaires	45,00 \$ / heure + TVH

**Frais de location pour l'été et le printemps**

Août – mi-septembre / avril et mai	
Après 17 h et durant la fin semaine	195,00\$ / heure+ TVH
Jusqu'à 9 h – 17 h pendant la semaine ( <b>à l'exception des jours fériés</b> )	125,00 \$ / heure + TVH

**Drop-in (dernière minute)**

19 \$ par personne / l'heure + TVH

La municipalité se réserve le droit d'annuler une location de dernière minute s'il y a une demande d'une ligue pour louer la glace. Minimum de 3 personnes sur la glace.

**Dépôt et Paiement**

Un dépôt de 500,00 \$, pour dommages, peut être requis à la signature de l'entente de location de la glace. Ce montant est remboursable à la fin de la saison, si le locataire n'a pas endommagé les chambres d'habillement, les salles de bain ou tout autre endroit dans l'aréna. Le dépôt sera gardé si le locataire a causé des dommages; des poursuites judiciaires pourraient également être engagées.

Chaque location de la glace doit être payée à l'avance. Dans le cas des associations qui signent des contrats pour la saison, les chèques post daté mensuellement devront être reçu avant le début des locations.

## **2.DÉFINITION D'UNE PETITE SALLE ET UNE GRANDE SALLE**

Aux fins de cette politique, la définition d'une petite salle est une capacité maximum de 200 personnes ou moins et la définition d'une grande salle est une capacité 201 personnes ou plus.

### **Liste des petites salles et la capacité maximum**

Centre communautaire Fournier – 149, ½ location de la salle du centre communautaire de Limoges - 200, ½ location de la salle du centre communautaire St-Albert -200, le club de l'âge d'or au centre communautaire Calédonia -60, la petite salle dans le centre communautaire Calédonia – 40.

### **Liste des grandes salles et la capacité maximum**

Centre communautaire Calédonia – 452, centre communautaire St-Albert – 569, centre récréatif St-Isidore- 469, centre communautaire de Limoges – 450.

## **3. FRAIS DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES**

### **POLITIQUE UNIFORME POUR LES FRAIS DE LOCATION DES SALLES ET DE LA SURFACE DU CIMENT**

<b>ACTIVITES PRIVEES</b>	<b>GRANDE SALLE &amp; SURFACE DU CIMENT</b>	<b>PETITE SALLE</b>
Réunions et réceptions	303.62 \$ + TVH	151.81 \$ + TVH
Mariages	364.34 \$ + TVH	182.17 \$ + TVH
Funérailles	214.36 \$+ TVH	151.81 \$ + TVH
Réception-cadeaux (mariage, bébé)	303.62 \$ + TVH	151.81 \$ + TVH
Cuisine (cuisine seulement - non combinée avec salle)	60.73 \$ + TVH	60.73 \$ + TVH
Surface de glace aréna (par heure pour la saison d'été)	48.58 \$ + TVH	
Bar sportif – aréna de St-Isidore – hors saison		121.45 \$ + TVH
Salle de conférence – centre St-Isidore & centre St-Albert		30.37 \$ + TVH
Location de 4hrs et plus		60.73 \$ + TVH
Activités sportives dans un centre (danse en ligne, yoga, ballon-volant, etc.) organisé par un individu ou un groupe pour un profit.	48.58 \$ + TVH pour la 1 <sup>re</sup> heure 42.51\$ + TVH pour les heures suivantes	24.30 \$ + TVH pour la 1 <sup>re</sup> heure 18.22 \$ + TVH pour les heures suivantes
Activités sportives dans un centre (danse en ligne, jeu de poches, yoga, ballon-volant, etc.) organisé par un groupe à but non lucratif.	44.17 \$ + TVH pour la 1 <sup>re</sup> heure 38.64 \$ + TVH pour les heures suivantes	22.08 \$ + TVH pour la 1 <sup>re</sup> heure 16.56 \$ + TVH pour les heures suivantes
Ventes aux enchères – commerciales ou privées frais applicables à toutes les salles ainsi que pour la surface de glace	607.25 \$ + TVH par jour	607.25 \$ + TVH par jour

Des frais supplémentaires de 30 \$ + TVH seront ajoutés à tous les tarifs de location de salles jusqu'à nouvel ordre, ces frais visent à compenser le coût supplémentaire des produits de désinfection et de l'équipement et du temps de nettoyage du personnel pendant la pandémie Covid-19.

- Les frais de location pour le Centre communautaire de Limoges (St-Viateur) sont de 728.69 \$ + TVH pour des activités lorsque le locataire désire garder les profits du bar. **Le locataire est responsable de faire la demande et de payer le permis.** Les frais de 728.69 \$ comprennent l'accès à la cuisine ainsi que le nettoyage de la salle. Le locataire devra suivre toutes les directives de la politique municipale sur la gestion de l'alcool et devra fournir une preuve d'assurance responsabilité.
- Les frais de location pour la surface de l'aréna sont de 1 214.49 \$ + TVH pour des activités lorsque le locataire désire garder les profits du bar. Les frais de 1 214.49 \$ comprennent le nettoyage des lieux. Le locataire devra suivre toutes les directives de la politique municipale sur la gestion de l'alcool et devra fournir une preuve d'assurance responsabilité.
- Pour toutes les salles ayant un permis de boisson permanent, il n'y a aucune option pour louer et garder les profits du bar.

#### **4. CRITÈRE POUR LES GROUPS À BUT NON LUCRATIF, COLLECTES DE FONDS, ET RÉUNIONS**

<b>ACTIVITÉS PUBLIQUES, COLLECTES DE FONDS, ÉVÉNEMENTS SOCIAUX **voir les critères en bas pour qualifier pour ces taux</b>	<b>GRANDE SALLE</b>	<b>PETITE SALLE</b>
Dîners communautaires	71.98 \$ + TVH	71.98 \$ + TVH
Groupes à but non lucratif de La Nation – collectes de fonds (max. 3 fois par année)	108.24 \$ + TVH	71.98 \$ + TVH
Contrat mensuel; location de plus de 2 jours ex. festivals, les fermières	À être négocié avec le gérant et la coordinatrice des loisirs	À être négocié avec le gérant et la coordinatrice des loisirs
Groupes régionaux à but non lucratif ayant des membres dans La Nation (ex. société du cancer, PRSAC)	180.23 \$ + TVH	90.12 \$ + TVH
Le député provincial et le député fédéral pour des activités n'ayant aucune affiliation au parti politique, tel que des soirées d'information publique et la reconnaissance des bénévoles (max. 3 fois par année)	Aucuns frais	Aucuns frais

**\*\*Les groupes à but non lucratif doit satisfaire les critères suivants pour qualifier pour le taux groupes à but non lucratif de La Nation :**

- 1) L'organisme qui fait la demande doit démontrer l'existence d'un conseil d'administration actif et prêt à fournir une copie de leur constitution/ ou leurs termes de références.

- 2) L'organisme doit être basé à l'intérieur des frontières de la Municipalité de La Nation.
- 3) Les activités organisées par le groupe doivent être accessibles, inclusives et doivent profiter aux résidents de la municipalité pas seulement les membres de l'organisation.
- 4) L'organisme peut être demandé de fournir les états financiers (vérifié) et/ou une copie de leur charte provinciale ou numéro de charité.
- 5) Le groupe doit être en mesure de démontrer clairement comment leur organisation donne à leur communauté- soit par le biais du financement financier, le travail bénévole, etc.

Afin d'encourager et de soutenir ces groupes locaux, il est recommandé que les groupes approuvés à but non lucratif soient autorisés à tenir des réunions mensuelles dans leurs centres communautaires locaux.

**Définition et durée d'une réunion:** Une réunion sera définie comme un rassemblement de membres et limitée à moins de 20 personnes présentes et un maximum de 3 heures. Toutes les réunions doivent avoir lieu dans la petite salle ou la salle de conférence et être réservées par le système de réservation de la municipalité de la Nation.

**Fréquence:** Chaque groupe local à but non lucratif se qualifiera pour 1 réunion par mois. Deux réunions supplémentaires peuvent être demandées et approuvées au cours de l'année pour des activités spéciales.

**Clés et accès:** Deux membres désignés de chaque groupe approuvé recevront une clé et un code de sécurité pour le système d'alarme au centre communautaire. Seuls ces membres peuvent utiliser le code de sécurité et la clé pour entrer dans le bâtiment et à aucun moment la clé ou le code ne peut être prêté à une autre personne ou utilisé pour un autre accès plutôt qu'une réunion.

**Frais:** Un seul frais (non remboursable) de 50 \$ sera facturé au groupe à but non lucratif pour les clés et les codes. Si une clé est perdue, le membre sera facturé des frais supplémentaires de 20 \$ et sera également donné un nouveau code de sécurité.

**Responsabilités:** Les membres désignés seront responsables de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment après les réunions et s'assureront que le bâtiment est verrouillé et que le système de sécurité est armé.

Le groupe est responsable de la mise en place de ses propres tables et chaises et s'assure que la salle de réunion est laissée propre et dans le même état qu'elle a été trouvée ou des frais de nettoyage de 25 \$ seront appliqués. Si les membres du personnel devaient être obligés de faire une mise en place avant la réunion les frais de location habituels seront facturés.

**Restrictions:** Il est strictement interdit d'apporter ou de servir de l'alcool lors d'une réunion.

La municipalité de la Nation se réserve le droit de retirer les clés des membres ou des groupes approuvés si les règles susmentionnées ne sont respectées.

**Option d'entreposage:** Si le centre communautaire a la capacité d'entreposage et que le groupe désire louer un espace de rangement, des frais supplémentaires de 150 \$ + TVH par année seront facturés pour l'entreposage. Exception: les associations de hockey mineur de St-Isidore et Junior C de St-Isidore et les Cobras de l'est Ontario auront des aires d'entreposage dans l'aréna de St-Isidore sans frais.

**Les clubs de l'âge d'or et les autres groupes:** qui signe des baux pour les loyers annuels dans les salles continuera de le faire et ne sera pas touché par cette politique. Ils continueront à avoir un accès illimité à leurs locaux ou, dans le cas de la salle Fournier et la salle à St-Bernardin, à un accès limité, mais prioritaire pour leurs activités.

**Groupes de Limoges:** Actuellement, le centre communautaire est situé dans l'école et il n'est donc pas possible de donner des clés et des codes de sécurité à des groupes. L'option de se réunir dans le centre / la caserne de pompiers de Limoges sera proposée conformément à la politique, mais le personnel devra ouvrir et fermer le bâtiment. Les membres seront responsables de placer des tables et des chaises et de s'assurer que le bâtiment reste propre.

## **5. FRAIS DE SERVICE POUR LE BAR**

- Si le locataire désire avoir le bar ouvert pendant une activité les frais de service de 100,00\$ plus TVH seront chargés.
- Les groupes à but non lucratif de La Nation et de la région reconnue par la municipalité sera remboursé les frais de service pour le bar si les ventes brutes du bar et le restaurant dépassent 500\$ pour l'activité.
- Tous les bars fermeront à 1 h et les invités devront quitter les lieux 30 minutes après la fermeture du bar; une exception sera faite lors de la soirée de la veille du jour de l'an alors que le bar sera ouvert jusqu'à 2 h.
- Le locataire pourra demander une exception et le bar fermera à 2 h. Une demande écrite qui spécifie qu'un petit gouter sera servi avant minuit devra être soumise au Conseil un mois avant l'événement.
- La municipalité se réserve le droit de permettre au gérant du centre de fermer le bar en tout temps si la situation le demande.

## **6. DÉPÔTS ET PAIEMENTS**

- La municipalité se réserve le droit de demander au locataire un dépôt de 500,00 \$, pour dommages, à la signature de l'entente de location. Le dépôt sera remboursé à la fin de l'activité si aucun dommage n'a été fait. La municipalité se réserve aussi le droit d'exiger que la PPO ou un agent de sécurité assiste à l'événement, si elle le croit nécessaire. Tous les coûts liés à la sécurité seront payables par le locataire.
- Un dépôt non remboursable de 50,00 \$ sera requis dans les 30 jours suivant la réservation, comme garantie. **Pour les 25 décembre, 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, le montant total de la location sera requis comme dépôt. Si l'événement devait être annulé, le locataire serait remboursé seulement si la salle est louée à quelqu'un d'autre.**
- Le montant total de la location est payable 30 jours avant si c'est payer par chèque. Si le locataire veut payer par argent comptant, le montant total devrait être payé 5 jours avant l'activité.

## **7. LES CLUBS DE L'ÂGE D'OR ET CORDE À LINGE**

- Les groupes de personnes du troisième âge de la Nation seront facturés pour la location de leurs locaux (St-Albert, St-Bernardin, Fournier, St-Isidore et les Nation Seniors, Limoges). Le coût de location pour l'année 2015 était de 500,00 \$ + le coût de la vie (+ TVH). Le coût de location annuel est donc établi comme étant le coût de location de l'année précédente + l'augmentation du coût de la vie (+ TVH). Les frais de location pour 2020 sont 638.36 \$ plus TVH.

### **Corde à Linge – Centre communautaire St-Albert**

Contrat pour un an. Le coût de location pour l'année 2008 était de 250,00 \$ (+TVH). Le coût de location annuel est donc établi comme étant le coût de location de l'année précédente + l'augmentation du coût de la vie (+ TVH). Les frais de location pour 2018 sont 314.27 \$ plus TVH.

Accès au bâtiment 24 heures / 7 jours par semaine.

Le locataire est responsable du nettoyage des lieux.

## **8. POLITIQUE SUR L'ACHAT ET LE SERVICE DU VIN**

### **Tout le vin doit être acheté par le centre**

Si le locataire désire servir du vin pendant son repas, il sera vendu au locataire au prix courant plus 25% par bouteille.

- Le choix de vin devrait être donné au gérant(e) un minimum de trois semaines avant l'activité.
- Un dépôt pour le vin équivalent de 3\$ par personne sera payable 30 jours à l'avance et le solde sera payable le jour de l'activité. Le locataire sera remboursé par la municipalité par chèque dans les deux prochaines semaines si la facture pour le vin est plus basse que le dépôt original.
- Le gérant(e) de la salle assumera le contrôle du service du vin. Le locataire pourra demander au traiteur de placer les bouteilles de vin sur les tables sinon le personnel de la salle le fera.
- Le vin sera limité à une bouteille pour trois (3) personnes.

## **9.«BAR OUVERT»**

- Si le locataire désire offrir un «bar ouvert» à leurs invités ou quelques consommations gratuites, tous les breuvages alcoolisés ou non devraient être achetés au prix normal du centre – 5,25\$ par breuvage alcoolisé.
- Le locataire devrait aviser le/la gérant(e) au moins 7 jours avant l'activité. Les heures d'ouverture du bar devraient être spécifiées par le locataire ainsi que la limite de dépenses du locataire.
- Tous les breuvages alcoolisés devraient être achetés par le centre – aucun breuvage alcoolisé pourrait être donné comme échantillon ni fourni par un manufacturier indépendant à un prix réduit au locateur.

## **10. TOURNOI DE HOCKEY AVEC LOCATION DE SALLE**

- Une association organisant un tournoi de hockey peut louer la grande salle du Centre récréatif de St-Isidore à un tarif spécial de 150 \$ + TVH pour deux jours consécutifs durant le tournoi. Une association organisant un tournoi d'une journée de 7 heures ou plus peut louer la salle pour 150,00 \$ + TVH.
- Communiquez avec le service des loisirs pour obtenir une copie de la politique du tournoi ainsi que les règles et directives applicables.

**CETTE POLITIQUE ABROGE TOUTES LES RÉOLUTIONS ET LES POLITIQUES ADOPTÉES AVANT LE 25 AOUT 2020.**

## **CÉDULE DES FRAIS ET TAUX RÉCRÉATIFS EN VIGUEUR LE 25 AOUT 2020**

### **11. OPPORTUNITÉS PROMOTIONNELLES ET PUBLICITAIRES**

4 x 8' espaces commerciaux à l'intérieur de l'aréna	163.14 \$ + TVH
4 x 8' espaces pour patinoire extérieure	107.82 \$ + TVH
Commandite pour le patin public	280.17 \$ + TVH

### **12. TAUX POUR LA SALLE DE QUILLES – CENTRE RÉCRÉATIF DE ST-ISIDORE**

Quilles pour le public	2,66 \$ + TVH
Tournois / joueurs / parties	2.22 \$ + TVH
Ligues	7.97 \$ + TVH
Location de souliers	0,89 \$ + TVH

### **13. COUVERTURE POUR ÉVÉNEMENTS GASTRONOMIQUES – BAR SPORTIF DU CENTRE RÉCRÉATIF DE ST-ISIDORE**

Des frais de 35,40 \$+ TVH seront chargés lorsque de la pizza ou toute autre nourriture provenant d'un traiteur sera apportée dans le bar sportif pour consommation. Les réservations doivent être faites auprès du gérant et les frais doivent être payés avant l'événement.

### **14. NAPPES ET AUTRES FRAIS – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CALÉDONIA**

Nappes rondes	6,00 \$ + TVH
Nappes rectangulaires de 10'	10,00 \$ + TVH
Sous-jupe blanche 8'	15,00 \$ + TVH
13'	18,00 \$ + TVH
15'	20,00 \$ + TVH
Estrade (sections 4 x 8')	10,00 \$ + TVH
Verres à vin	0,30 \$ + TVH
Vaisselle et ustensiles (par couvert)	1,00 \$ + TVH

### **15. FRAIS POUR LES PARCS**

**Frais pour les terrains de balle :** Aucuns frais de location sera facturé pour les terrains de balles pour les parties régulières, mais les équipes qui réservent les champs, sont responsables de l'entretien de l'intérieur champ. Le nom d'une personne locale qui s'occupe de l'entretien des ligues sera fourni quand ils réservent le terrain. La municipalité n'est pas responsable des blessures liées à l'état du terrain ou du manque d'entretien de celles-ci et cela sera mis sur le contrat

**Frais de tournoi:** des frais de 100 \$ + TVH seront facturés par jour pour une équipe ou une ligue pour organiser un tournoi. L'équipe est responsable de l'entretien sur le terrain, mais la poudre de craie pour les lignes sera fournie par la municipalité pour le tournoi. Dans le cas du parc Rodolphe Latreille, si le bâtiment du restaurant est utilisé, les frais



de location spéciale s'appliqueront également par jour.

**Location du restaurant au parc Rodolphe Latreille:** Le coût de location du bâtiment du restaurant est 70 \$ plus la TVH. Dans le cas d'un tournoi, le bâtiment peut être loué à un prix spécial de 50 \$ + TVH par jour, mais le client doit ouvrir, fermer et nettoyer le bâtiment chaque jour du tournoi. Le personnel municipal nettoiera seulement après le dernier jour du tournoi

**Utilisation du parc pour un business privé :** Cours d'exercices dans les parcs organisé par un individu/business qui charge des frais aux clients (ou leçons privées) il y a présentement une politique en place que l'individu sera chargé 50\$ plus taxes par mois pour avoir le droit d'opérer sur le terrain municipal. Le nombre de cours offert par semaine/mois n'est pas limité.

**Utilisation d'hydro par un vendeur :** Dans le cas d'un festival/ activité ou un vendeur privé veut l'utiliser l'hydro, il y a un frais de 25\$ par jour pour la connection.

## **16. FRAIS POUR LE CAMP D'ÉTÉ – PARC DE ST-ISIDORE**

Du lundi au vendredi

6h30 à 17 h

Forfait de 8 semaines = 1, 080,00\$ par enfant, 1,000,00\$ pour chaque enfant additionnelle de la même famille

Forfait par semaine = 150\$ par enfant

Début juillet jusqu'à la troisième semaine du mois d'août.

**CETTE POLITIQUE ABROGE TOUTES LES RÉOLUTIONS ET LES POLITIQUES ADOPTÉES AVANT LE 25 AOUT 2020.**